



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 49430

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les difficultés rencontrées dans la mise en application du relevé de conclusions du 17 juillet 1996 relatif à l'enseignement agricole public. Ce protocole, fruit d'une large concertation avec les partenaires sociaux, prévoit notamment dans la partie Enseignement technique, points 27 et 28, d'aligner, sur celui des professeurs certifiés, le décompte de service des professeurs de lycées professionnels agricoles qui effectuent tout ou partie de leurs activités d'enseignement en dehors du cadre prévu par l'article 2 de leur statut particulier. Or, il semblerait que des blocages tant administratifs que budgétaires privent ces dispositions de toute effectivité à l'heure actuelle. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées pour remédier à ces difficultés, et si des éléments de modernisation de l'enseignement agricole public seront prévus par la loi d'orientation agricole actuellement en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Blanc Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49430

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1271